des Princes & C. Fevtiet 1744. 89 due envers le Chef de l'Empire. Mais c'est une chose qui parle d'elle-même, qu'un Etat, qui recherche l'appui de l'Empire, est obligé de reconnoître l'Empereur & l'Empire, & non pas de les déclarer nuls & nonvalables, & qu'il lui convient aussi de se servir d'un stile décent.

Il est vrai que Vôtre Majesté elle même n'aprouve pas le dernier, & qu'elle ne veut pas s'expliquer là - dessus ; mais il paroît qu'elle croit en mêmetems, qu'il est très-naturel, que deux Puisances engagées dans une guerre ouverte, ne se servent pas d'expressions usitées parmi les Princes alliés & amis; parce que la premiere protestation a été dressee au commencement de l'année passée, c'est-à-dire, au plus fort de la guerre. Cependant, il n'est que trop connu a V. M. ce que les Puissances effectivement engagées en guerre, se doivent entre-elles, selon le droit de la nature & des gens; chose que la Grande Duchesse, qui prétend être Etat de l'Empire, devroit sur-tout avoir considéré dans le cas présent, où elle traite avec moi comme avec le Chef de l'Empire; d'autant que les différends de famille qu'un Empereur pourroit avoir avec un autre Etat, ne sauroient jamais dispenser le dernier des égards & du respect qu'il doit au premier.

Et de plus, il ne s'agit pas du tems auquel les écrits ont été dresses, mais de celui où ils ont été portés aux actes de l'Empire, & par cette raison V. M. desaprouvera d'autant moins qu'on ne puisse souffir un acte aussi insultant & aussi peu sondé dans les Regîtres de l'Empire. Quant à ce qui concerne le resus que j'aurois fait de ne pas reconnoître sculement la Grande Duchesse en qualité d'Archiduchesse, je puis assurer de n'y avoir jamais pensé, & de ne lui avoir pas disputé, non plus qu'à assurer.